

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois  
le VENDREDI 14 AVRIL à dix-huit heures trente minutes  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse Dupont, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 07 Avril 2023  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2023/17**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme LAMIABLE Murielle (proc. Mme CHRISTIAENS Michèle), M. EVRARD  
Dominique (proc. Mme QUENON Sophie), M. DUBIEZ Francis (proc. Mme  
SCHLEICH Ingrid), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique),  
absents excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

### **OBJET : ATTRIBUTION DU LOT N° 1 DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DU BOURG-CENTRE**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée a été menée pour les travaux de requalification du bourg-centre.

Lors de sa réunion en date du 17 octobre, le Conseil Municipal a décidé après analyse des offres de déclarer le lot n°1 infructueux de relancer une consultation des entreprises.

Celle-ci a été effective le 30 Novembre 2022.

Les critères d'analyses des offres étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Après présentation par le Maître d'œuvre de l'analyse des offres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n° 1 (voirie, assainissement eaux pluviales, revêtements, borduration) à l'entreprise « Lhopale sise ZI de la Trésorerie, 1 rue de Watterzelle 62126 WIMILLE »
- de retenir la solution de base plus qualitative et pérenne pour un montant de 2.724.811,11 € HT soit 3.269.773, 33 € TTC.

- d'autoriser Madame le Maire à signer ce marché et tous les documents afférents à celui-ci.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 18/04/2023  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **19 AVR. 2023**  
et publication ou notification  
du **19 AVR. 2023**

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



 